



# Communiqué de presse

---

Paris, le 14 mai 2013

Monsieur le Sénateur Claude Dilain (Seine Saint Denis ; PS) a remis hier matin, son rapport sur les copropriétés très dégradées à Madame la Ministre Cécile Duflot.

Après de nombreuses auditions, il propose un cadre juridique spécifique afin de prévenir et sauver les copropriétés en danger en prenant des mesures tout à fait exceptionnelles.

Le nombre des copropriétés en très mauvaise situation est déjà très élevé. On peut craindre une augmentation significative de ces grandes difficultés, en partie en raison de la crise économique.

**Les copropriétés en danger sont celles où l'état du syndicat de la copropriété menace la propriété de chacun des copropriétaires par l'effondrement de la valeur de leur patrimoine ou la baisse de leur droit de jouissance.**

En complément des mesures déjà existantes, Monsieur Dilain propose que la saisine du juge soit plus ouverte qu'aujourd'hui, notamment au Président du conseil syndical, afin d'obtenir un audit sur la copropriété et un plan de continuation par un expert.

Si le magistrat confirme l'état de pré-carence, il nommera un « opérateur » à qui il peut accorder tous les pouvoirs afin de mettre en œuvre le plan de redressement avec le concours d'un syndic de redressement.

Le plan est soumis au vote de l'assemblée générale des copropriétaires.

Claude Dilain a demandé au Sénat une étude comparée sur les copropriétés qui lui sera rendu d'ici quelques jours.

Claude Dilain  
Sénateur de la Seine- Saint-Denis  
Palais du Luxembourg – 75291 Paris Cedex 06  
Téléphone : 01 42 34 34 17 - Télécopie : 01 42 34 41 81 – c.dilain@senat.fr